



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**

Bureau du Ministre

BM-08-17 9731

Port-au-Prince, le 16 Août 2017.

AVIS

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population informe les propriétaires d'établissements pharmaceutiques privés (laboratoires de production, agences d'importation) que les dossiers de renouvellement de l'autorisation de fonctionnement pour l'année fiscale 2017-2018, seront reçus du **4 au 29 Septembre 2017**, du lundi au vendredi, de **9hAM à 3h PM** au local du MSPP, sis à l'angle des rues Jacques Roumain et Maïs Gâté # 1 Delmas, tel : **4039-9803 2226-8164**.

Les activités de renouvellement des autorisations de fonctionnement des pharmacies (toutes catégories confondues) et des dépôts pharmaceutiques s'effectueront dans les Directions Sanitaires Départementales concernées durant cette même période. Les pièces requises pour obtenir cette autorisation sont les suivantes :

- 1- Copie + original des pièces d'identité (Pharmacien + Propriétaire)
- 2- Copie de la patente délivrée par la DGI pour l'exercice 2016-2017
- 3- Copie + original du diplôme et de la licence du pharmacien responsable technique
- 4- Deux photos d'identité récentes du Pharmacien
- 5- Une photo d'identité récente du Propriétaire
- 6- Copie du certificat d'autorisation de fonctionnement du MSPP 2016-2017
- 7- Copie du certificat d'enregistrement du nom commercial délivré par le MCI
- 8- Liste des Institutions clientes du dernier exercice fiscal à soumettre par les (Laboratoires, Agences et Dépôts)
- 9- Liste des prix de vente (Agences et Laboratoires)
- 10- Liste des fournisseurs internationaux et/ou nationaux à soumettre par les (Laboratoires, Agences et Dépôts).
- 11- Chèque de Direction à l'ordre de 'MSPP/Recettes internes'

NB : - Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

- Si le propriétaire est le pharmacien responsable, prière d'ignorer le point 5.


Dr Marie Gréta Roy CLEMENT
Ministre